Question 1 : L’école laïque est une école sans confession religieuse, qui interdit toute distinction religieuse entre les élèves et les professeurs : cette école n’a pas de religion et s’adresse aux enfants de toutes confessions, sans discrimination possible. Elle interdit les enseignements religieux dans les écoles publiques, qui était jusque-là obligatoires.

Question 2 : Il y assigne une mission d’éducation, sans aucune confession religieuse

Question 3 : Les écoles privées sont alors payantes tandis que celles publiques deviennent gratuites, et l’enseignement religieux dans les écoles privées est facultatif tandis qu’il est interdit dans les publiques. Les écoles privées dérogent donc à la loi de mars 82 concernant la laïcisation mais elles se doivent de respecter les programmes instaurés par cette loi.

Question 4 : Jules Ferry instaure la gratuité de l’école primaire (avec les lois de juin 81) afin de favoriser l’éducation chez les enfants, car très peu à cette époque sont scolarisés. Il la rendra obligatoire en instaurant les lois de mars 82.

Question 5 La loi complétant celle de 1882 est celle d’octobre 86 en rendant le personnel des écoles publiques obligatoirement laïque : de ce fait les enfants sont dans un établissement totalement laïque, avec du personnel laïque ce qui empêchera toute distinction religieuse avec le personnel

Question 6 : La laïcisation progresse dans les domaines politiques (loi de 1884) et le domaine de la médecine (lois de 1879-1891)

Question 7 :  1ERE IMAGE : l’école laïque vue par les religieux

2EME IMAGE : l’école catholique vue par les laïques

SYNTHESE :

Les lois de 1880 montrent une réelle avancée dans la politique de l’époque en laïcisant les écoles publiques, ce qui anticipera plus tard la séparation de l’église et de l’état en 1905.

La première loi du 16 juin 81 rend l’école primaire publique gratuite afin de favoriser l’éducation des enfants dans le pays, étant donné que très peu y ont accès avant ces lois, par manque d’argent des familles.

La loi du 28 mars 1882 rend l’école primaire publique obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans ; en effet les enfants jusque-là étaient souvent utilisés par leurs parents pour le travail à la place de les éduquer. Cette loi rend aussi les écoles publiques laïques : elle interdit tout enseignement religieux et toute distinction religieuse des élèves/professeurs puis du personnel avec les lois de 1886.

Ces lois ont pour objectif de rendre l’éducation accessible à un plus grand nombre d’enfants en premier lieu (lois de 81) puis enfin de démocratiser/d’éduquer systématiquement les jeunes afin qu’ils aient une éducation et apprennent à penser, réfléchir et avoir leur propre opinion sans qu’elle soit induite d’une éducation religieuse qui les influence dans leurs décisions.